



# SOS Enfants Abandonnés asbl

**Association caritative d'aide aux plus démunis dans le monde**

fondée par André MOTTE DIT FALISSE et Ernest LEHAIRE, en 1951, pendant la guerre de Corée.  
Asbl agréée par le Ministère des Finances. Rue de Tilleur, 54 – B-4420 Saint-Nicolas – Belgique



## CONTEXTE

Le programme DREAM (Drug Resource Enhancement against Aids and Malnutrition) est un programme de prévention et traitement du VIH/Sida développé par Sant'Egidio au Mozambique, depuis 2002.

Le soutien apporté permettra de soutenir les activités du Centre «Anna Maria Mulhai» à Beira. Anna Maria Mulhai était une des premières malades qui fut soignée à Beira. Ensuite, elle devint une des premières femmes activistes qui s'est engagées en faveur de ses paires malades par la sensibilisation et la prévention de la transmission de la maladie.

## LES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires directs du projet seront les malades du SIDA dans la ville de Beira, située au centre du pays. Depuis toujours, le taux de prévalence du Sida est élevé dans la région à cause de la présence d'un port à Beira et d'un couloir de communication vers les pays voisins. La priorité est donnée aux plus vulnérables parmi ceux-ci :

## SOUTIEN AU PROGRAMME DREAM DE TRAITEMENT DU SIDA AU MOZAMBIQUE

les femmes et les enfants, avec une attention particulière pour les femmes enceintes. Cela permet à une famille de conserver une mère en bonne santé pour élever les enfants.

En second lieu, figurent également parmi les bénéficiaires, les membres du noyau familial des femmes et des enfants en assistance dans le projet DREAM. Le suivi socio-sanitaire des patients par le travail d'opérateurs sanitaires (notamment des visites à domicile) permet d'atteindre le noyau familial. A ce niveau, une attention particulière est donnée à la prise en charge du partenaire masculin pour protéger la femme et pour diminuer le risque de nouvelles infections en cas de relations sexuelles avec d'autres partenaires. En ce qui concerne les hommes, une information particulière est donnée sur les risques liés aux maladies sexuellement transmissibles au sein du cours d'éducation à la santé reçu par tous les patients.

# SOUTIEN AU PROGRAMME DREAM DE TRAITEMENT DU SIDA



## 1. ASSISTANCE MÉDICALE

Dans le cadre du programme DREAM, une distinction de base est faite parmi les patients enrôlés dans les Centres DREAM : les patients en assistance et les patients en TARV.

En effet, étant donné les effets collatéraux du traitement antirétroviral, celui-ci n'est pas proposé à tous les malades VIH+. Le moment de début de la TARV est défini selon les protocoles médicaux du programme DREAM (voir point suivant « La thérapie antirétrovirale »).

Les patients VIH+, enrôlés dans les Centre DREAM, reçoivent toutefois une assistance médicale qui consiste en :

- les consultations médicales régulières, avec examen par le médecin du Centre ;
- les analyses sanguines selon le schéma du protocole médical de DREAM.
- le traitement des infections opportunistes et autres infections
- le cas échéant en fonction des critères d'inclusion : les soins à domicile et le soutien alimentaire

## 2. THÉRAPIE ANTIRÉTROVIRALE

Le choix des protocoles thérapeutiques proposés par DREAM aux patients se base sur deux aspects fondamentaux :

- l'utilisation d'une association de trois médicaments actifs (trithérapie) qui représente l'excellence dans l'approche thérapeutique du patient atteint par le VIH/SIDA ;
- Le deuxième aspect est celui de la simplicité d'administration des médicaments. Cet aspect limite

fortement le champ des choix possibles. L'observance du traitement prescrit a toujours constitué l'une des grandes préoccupations dans l'administration des trithérapies en Afrique, à cause du risque relativement élevé d'erreurs dans la prise des médicaments, qui peuvent favoriser l'apparition de souches résistantes du virus. Il est donc essentiel de recourir à une préparation pharmaceutique réunissant trois médicaments en un seul comprimé. D'une part, cela simplifie considérablement le traitement qui se limite à la prise de deux comprimés par jour, contre les 4-6 comprimés que doivent prendre, en moyenne, les patients européens.

- L'ensemble des patients effectuent des analyses sanguines régulières, en particulier des paramètres CD4 et de la charge virale qui sont possibles grâce à l'utilisation de laboratoires de haute qualité.



## 3. LA LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION

En Afrique subsaharienne, la majeure partie de la population vit sous la menace de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. En tant que programme de santé publique, DREAM a comme priorité d'interrompre le cercle vicieux entre infection par le VIH/SIDA, immunodéficience et malnutrition. Pour DREAM, il est essentiel de ralentir ce mécanisme par une lutte adéquate contre la malnutrition, afin de rétablir un bon état nutritionnel dans les populations à risque ou déjà touchées par le VIH/SIDA.

En effet, on constate à propos du cercle vicieux entre VIH/SIDA, malnutrition et autres maladies infectieuses que :

- Le VIH déclenche le cycle, en affaiblissant le système immunitaire ;
- Le déficit immunitaire favorise l'apparition de maladies infectieuses qui aggravent la malnutrition ;
- La malnutrition provoque un nouveau déficit du système immunitaire, dont la faiblesse aggrave les effets de l'infection par le VIH ;
- Ce cycle accélère l'entrée dans la maladie.

S'il est évident qu'une bonne nutrition ne guérit pas le SIDA, elle représente cependant une aide thérapeutique essentielle et un complément de la HAART : elle contribue à maintenir et à améliorer l'état nutritionnel et l'état de santé des personnes qui vivent avec le VIH/SIDA, à retarder l'entrée dans la maladie et à prévenir les infections opportunistes tout en leur donnant une meilleure qualité de vie.

## BUDGET

Le traitement antirétroviral annuel d'un patient s'élève à 300€. Si l'on inclut les frais liés aux analyses en laboratoire et à l'aide alimentaire, on arrive à 450€ par an. Un soutien de 6.000€ permettrait d'assurer le traitement pour 20 patients du Centre de Beira pendant un an.



Visitez notre site :  
[www.sosenfantsabandonnes.be](http://www.sosenfantsabandonnes.be)

**Attention !** Concernant l'envoi des attestations fiscales, afin de satisfaire aux exigences du Ministère des Finances, nous sommes tenus d'indiquer votre n° de TVA pour un don fait par une personne morale, et le prénom pour un don provenant d'une personne physique (et nom de jeune fille pour un donateur féminin).

Merci de nous communiquer ces renseignements précis afin que nous puissions tenir nos fichiers à jour.

Si vous souhaitez nous faire un don par testament, vous pouvez prendre contact avec nos bureaux ou le notaire de votre choix. Si vous souhaitez apporter une aide régulière et éviter les paiements manuels, nous vous invitons à remettre le formulaire d'ordre permanent ci-après à votre organisme bancaire :

Veuillez verser tous les mois, la somme de 5€ - 10€ - 20€ ou ..... (au choix).

de mon compte n° .....-.....-.....

au profit du compte BE96 0001 4228 9805 de SOS Enfants Abandonnés rue de Tilleur n° 54 à 4420 Saint-Nicolas.

Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

Mes coordonnées :

Nom : .....

Rue : .....

Code postal : .....

Localité : .....

TVA : .....

Prénom : .....

N° : .....

Date : .....

Signature :

